e.Licences	**Fiche signalétique**	Date : 17/09/2026

Autorisation d’ouverture et d’exploitation de polyclinique

Informations détaillées

Nature	Autorisation
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)
Secteur d’activité	Santé et Action sociale
Sous secteur d’activité	Activités d'hébergement médico-social et social
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	45 jours
Frais administratif (FCFA)	300000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	2 ans
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	45 jours
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	300000
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L’investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d’avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours administratif

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
Structure	Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS)
Autorité émettrice	Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS)
Situation géographique	Immeuble les « bambous »4, avenue Angoulvant, face au MAE - BP V 16 Abidjan
Tél.Fixe	+225 27 20 22 83 34 +225 27 20 33 21 50 +225 27 20 33 21 51
Adresse Mail	guichetagrementdepps@gmail.com
Site Internet	https://www.depps.sante.gouv.ci

Pièces à fournir

Dossier pour l'Arrêté d'ouverture et d'exploitation d'établissement sanitaire ,
1. Si le courrier n'est pas déjà fourni et aucun dossier n'est déposé
1a. Un courrier de demande d'ouverture et exploitation d'un Etablissement Sanitaire Privé est adressé au Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle par le promoteur/Propriétaire et déposé au 12e étage Tour B, service courrier. Ce courrier doit préciser la nature, le niveau d'intervention, la situation géographique, la dénomination, le promoteur/ propriétaire dudit établissement, le responsable médico-légal et les motivations de création.
Une copie de la demande d'ouverture et exploitation d'un Etablissement Sanitaire Privé adressé au Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle par le promoteur/Propriétaire, à déposer au service courrier de la DEPPS.
1b. Une fiche technique de la DEPPS à renseigner et signée par le promoteur/propriétaire

1.c Si le promoteur/propriétaire peut être ,
- Une personne physique ,
- Une personne morale , il est constitué en société.

Pour la personne physique , préciser le nom, les prénoms, les contacts (Tél, E-mail, BP)
Une copie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou, le cas échéant une attestation d'identité en cours de validité
Une attestation d'inscription ou une copie de la carte d'inscription à l'Ordre National de la profession concernée et de l'année en cours
Une copie légalisée du diplôme

Pour la personne morale , Préciser le type de société, la dénomination exacte de la personne morale, l'adresse et le nom du représentant,
Une (01) copie de l'acte de création de la société/entreprise/parution au journal officiel
Une (01) copie légalisée du statut et règlement intérieur authentifiés
Une (01) copie de la Déclaration Notariée de Souscription et de Versement (DNSV) ou Déclaration de Souscription et de Versement (DSV)
Une (01) copie de la Déclaration Fiscale d'Existence (DFE)
Une (01) copie du Registre de Commerce

La constitution de la société, notamment en ce qui concerne son actionnariat, doit comporter des professionnels inscrit à l'Ordre National ou au Conseil National de Côte d'Ivoire.

1.d- Identification du local de l'établissement sanitaire
- Une copie certifiée conforme du titre de propriété, de la lettre d'attribution du terrain ou de l'Arrêté de Concession Définitive (ACD) ou un projet de contrat de location avec bail d'au moins 3 ans ;
- Plan de situation, précisant l'emplacement et la délimitation de l'opération (1/ 2000eme)
- Extrait topographique du terrain ;
- Situation de l'Etablissement sur Google Mapp à grande et petite échelle
1.e Permis de construire

1.f- Un dossier du projet architectural ,
- Coupes transversales et longitudinales (1/50eme)
- Détails coupes transversales et longitudinales (1/20eme
- Elévation des différentes façades (principale, arrière, et latérales) (1/50eme)
- Vues de plan (1/50eme)
- Plan d'assainissement et plomberie sanitaire (1/50eme)
- Plan d'électricité et climatisation (1/50eme)
- Plan de masse (1/500eme) fournissant toutes les indications nécessaires
- Plan de toiture (1/50eme)
- Etat récapitulatif des surfaces des locaux
- Devis descriptif définissant les caractéristiques techniques de construction certifié par l'architecte pour les nouvelles constructions, aménagements et acquisitions

1.g Le Responsable médico-légal fournit

Pénalités

La règlementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Non
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non applicable
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non applicable

Documents à télécharger